



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DU JURA

# EXTRAIT

du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Dole

## MAIRIE DE DOLE

Désignation de Monsieur Paul ROCHE  
 au sein du Conseil d'administration  
 d'ETAPES en tant que représentant du  
 Maire.

N° 2022-1408

Le Maire de la Ville de DOLE,

VU le Code de l'action sociale et des  
 familles et nomment l'article L.315-10,

CONSIDERANT la nécessité de représenter  
 le Maire, en tant que Président de droit  
 du Conseil d'administration d'ETAPES.

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Paul ROCHE, Conseiller Municipal, est désigné pour représenter  
 le Maire, en tant que Président du Conseil d'administration d'ETAPES.

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent  
 arrêté.

Copie en sera adressée à :

- \* Sous-préfecture de DOLE,
- \* Trésorerie municipale du Grand Dole,
- \* Monsieur Paul ROCHE,
- \* ETAPES.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir  
 devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois  
 suivant sa publication.

Fait à DOLE, le 30/09/2022

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

